

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB du Grand Annecy

Allèves

Règlement graphique

PLAN B : MIXITÉ SOCIALE

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la présente délibération du Grand Annecy du 19 décembre 2024 arrêtant l'élaboration du PLUI HMB.

La Présidente

Frédérique LARDET.

ECHELLE 1:7 500	PROCÉDURES		
	<i>Elaboration du PLUI-HMB arrêté le</i>		
	Modification	Modification simplifiée	Révision
<i>Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2023</i>			

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2023



Mixité sociale

Secteur B1. 40% de logements de type PLS/PLUS/PLA

■ Secteur B2. 30% de logements de type BRS

Secteur B3. 50% de logements sociaux pérennes de type PLS/PLUS/PLAI/BRS

— Pour toute création de logements, y compris en réhabilitation

Secteur B4. 40% de logements sociaux pérennes de type PLS/PLUS/PLAI/BRSS
Pour toute création de logements, y compris en réhabilitation

Secteur DE 40% de la demande assignée à

Uniquement pour la création de logements par construction neuve

Secteur B6. 30% de logements sociaux périssent

Secteur B7: 30% de logements sociaux pérennes de type PI S/PI I/S/PI A/BS

Uniquement pour la création de logements par construction :

Secteur B8. 30% de logements sociaux pérennes de type PLS/PLUS/PLAI/BRS

Secteur B0, 20% de logements sociaux néo-

Uniquement pour la création de logements par construction neuve

Zonage

☐ Limites de zones

Bâti

bâti dur

bâti léger

